Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20261119-2026_063-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MORÉAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-063] SUBVENTION À L'APEL DU RPI POUR LE NOËL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf novembre à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil municipal de Guéhenno s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Maire, sur convocation adressée conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 13 novembre 2026.

Présents lors de l'examen de ce point : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Yannick GUEGAN, Christiane JOUBIOUX, Konstantina KYRIAKI, Anthony LE CORFF, Denise LE MER, Olivier PARCOLLET, Pauline GUILLON, Isabelle MARTIN, Michel LE MERCIER et Julien KERVEADOU.

Excusée avec pouvoir : Virginie CAILLOT, représentée par Michel LE MERCIER.
Absent sans pouvoir : Jean-Philippe GUEGUEN.

Erwann GRANDIN et Christiane JOUBIOUX ont rejoint la séance à 18 h 25 et à 18 h 30 respectivement.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	13	8	1	14

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Konstantina KYRIAKI.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29.
Vu la demande de subvention adressée le 28 octobre 2026 par l'APEL du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Billio et Guéhenno.

L'APEL organise une matinée festive de Noël comprenant un cadeau de classe, un chocolat et un spectacle. La participation communale est calculée sur la base de 30 élèves domiciliés à Guéhenno, à raison de 15 € par élève, soit 450 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité
- d'attribuer à l'APEL du RPI Billio–Guéhenno une subvention de 450 € pour le Noël 2026 des élèves.
- d'autoriser Madame le Maire à procéder au versement de cette subvention sur les crédits prévus au budget communal.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20261119-2026_063-DE

Pour	Unanimité
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/

Le Maire de Guéhenno,
Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD

